

## Charte FSG Payerne



Chers membres, chers parents,

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de la société de gym de Payerne. Nous espérons que vos attentes sportives seront comblées. Afin que cette expérience soit satisfaisante pour tous, il est nécessaire de souligner certains points.

### La société :

Notre société est affiliée à la Fédération Suisse de Gymnastique qui soutient les valeurs de la charte éthique de swiss olympic. Vous trouverez ces neufs principes sur <https://www.stv-fsg.ch/fr/valeurs-ethique/charte-et-code-de-la-fsg.html>

La société de gym est composée d'un comité, de moniteurs et de membres. Chacune de ces personnes est investie volontairement dans la société et nous avons à cœur que cela reste un plaisir. Comme c'est le cas de beaucoup de sociétés, nous organisons plusieurs manifestations durant l'année (soirée de gym, journée familiale, ...). La participation des membres et des parents peut être requise (confection de pâtisseries, bénévolat, service, ...). Nous espérons aussi de la part des membres et de leurs parents une participation active ainsi que le soutien lors des différentes journées récréatives. La vente d'une chaîne de cinquante billets de tombola est obligatoire, en cas de refus ou d'échec, un montant de 50 francs sera facturé au membre. Les statuts de notre société se trouvent sur le site internet, nous vous remercions d'en prendre connaissance : <https://fsg-payerne.ch/liens/>

### L'inscription

Trois entraînements d'essais sont prévus pour découvrir les activités du groupe. L'inscription est ensuite faite auprès de la FSG Payerne ainsi qu'auprès de la Fédération Suisse de Gymnastique. La cotisation annuelle (janvier à décembre) doit être réglée dès l'inscription. Pour les membres déjà inscrits, elle est envoyée durant les premiers mois de l'année. Une démission en cours d'année ne donne pas droit à un remboursement. Si l'entrée dans la société se fait au mois d'août, la moitié de la cotisation est due. En cas de non-paiement de la cotisation après le premier rappel, nous nous donnons le droit d'exclure le membre concerné. Vous pouvez toujours prendre contact avec le comité afin de discuter d'un arrangement de paiement. Une démission écrite, via courrier ou e-mail, doit être transmise aux moniteurs ou au comité.

### Les entraînements

Les entraînements sont donnés par des moniteurs et monitrices fixes. Il est important que vous connaissiez leur contact car chaque absence doit être annoncée au moniteur avant le début de l'entraînement. Les membres sont sous la responsabilité des moniteurs durant la durée du cours. Les parents sont priés de venir chercher leurs enfants dans un délai convenable et de prévenir en cas de retard. Les membres viennent au cours avec un équipement de sport adapté. Les téléphones portables ne sont pas autorisés dans la salle de gym. Les absences ou retards doivent être justifiés au moniteur. Dès 3 absences non-communiquées au moniteur, les moniteurs peuvent décider de l'exclusion du membre, en discussion avec le comité.

Les moniteurs et monitrices donnent des cours qu'ils préparent suite à la participation à des cours de bases ainsi que des cours de perfectionnement. Ils restent évidemment disponibles pour une discussion constructive. En cas de mésentente, nous vous demandons de vous adresser au comité.

Chaque membre doit faire preuve de respect envers les autres membres ainsi qu'envers les moniteurs et monitrices. Aucune remarque désobligeante relative aux capacités sportives, au physique, aux origines, ou autres sujets ne sera tolérée. En cas de comportements inadéquats, les moniteurs peuvent avertir les parents. Si ces comportements portent préjudice au bon fonctionnement du groupe, les moniteurs peuvent décider d'une exclusion de la société. La cotisation n'est pas remboursée.

### Concours

Chaque groupe est susceptible de participer à différents concours. Selon les groupes, la participation à au moins un concours par année peut être obligatoire (voir protocole de groupe). L'inscription à un concours est définitive. Nous vous remercions donc d'agender les différentes inscriptions. En cas d'absence à un concours, un remboursement des frais d'inscription sera demandé. La somme à rembourser peut différer selon le concours. Seule la présentation d'un certificat médical valable le jour du concours évitera le remboursement des frais.

Les moniteurs et monitrices ne sont pas responsables de véhiculer les membres lors des concours. Il est nécessaire que les parents puissent accompagner les enfants lors des concours.

### Droit à l'image

Le site [www.fsg-payerne.ch](http://www.fsg-payerne.ch) relate depuis de nombreuses années des informations concernant la société. La société de gym a créé une page Facebook afin de toucher un public plus large. De cette manière, les résultats des concours peuvent être publiés très rapidement. Afin d'illustrer les différentes activités des groupes de la société des photos, prises durant les diverses manifestations (concours, kermesse, soirée de gym, camp d'entraînement...) pourront être publiées par ce biais. Si vous cochez « non » au droit à l'image, aucune photo de votre enfant ne sera publiée, aucune différence ne sera faite entre le site internet, la page Facebook ou un article dans le journal (photo de concours, podium, photos de groupe).

Attention, il se peut que certaines manifestations sportives soient couvertes par des journalistes, nous ne serions par conséquent pas responsables du choix des photos publiées. Il en va de même lors de la soirée de gym, les photos prises par le photographe de la société concerneront tous les membres participant au spectacle.

### Conclusions

La FSG Payerne est une société active qui est composée de groupes de différentes générations qui a pour objectifs de concilier des activités sportives et conviviales pour tous. Nous espérons que ces quelques points permettront une bonne entente entre chaque personne impliquée. Nous vous remercions du temps consacré à la lecture de ces lignes. Nous nous réjouissons de toutes les prochaines activités sportives partagées avec vous.

**Nous considérons que cette charte a été lue et est acceptée par chaque membre, cela même sans signature.**

Pour le comité de la FSG Payerne, août 2022

Le président



Dominique Rey

La vice-présidente



Estelle Savary